

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----



---

**CÉRÉMONIE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS  
2024 DE L'INSPECTION GÉNÉRALE D'ÉTAT ET DES AUTRES CORPS DE  
CONTRÔLE ADMINISTRATIF**

Abidjan, Jeudi 7 mai 2026

---

**Allocution de SEM Tiémoko Meyliet KONE**

Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire

- **Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,**
- **Monsieur l'Inspecteur Général d'État,**
- **Messieurs les Ministres,**
- **Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement,**
- **Monsieur le Directeur de Cabinet du Premier Ministre,**
- **Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'État,  
Inspecteurs Généraux et Inspecteurs des Ministères,**
- **Distingués participants,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Lors de son message à la Nation du 31 décembre 2025, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, soulignait que le service public doit devenir un véritable partenaire du citoyen, fondé sur l'écoute, la transparence et l'évaluation régulière de l'action publique.

Il réaffirmait également que la rigueur dans la gestion économique et financière de l'État constitue une priorité absolue, tout comme la consolidation de la bonne gouvernance et la lutte contre les pratiques illicites.

La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui est certes une tradition institutionnelle, mais les orientations du Chef de l'État, que je viens de décliner, lui donnent un sens particulier en cette année 2026.

En effet, la remise officielle du rapport annuel des activités de l'Inspection Générale d'État et des autres corps de contrôle administratif, s'inscrit pleinement dans cette ambition de bâtir une Côte d'Ivoire moderne, performante et exemplaire dans la gestion publique.

Au-delà de son caractère institutionnel, cet exercice revêt une portée stratégique, car il permet d'évaluer, avec lucidité et exigence, la qualité de la gouvernance publique dans notre pays.

En d'autres termes, il s'agit de mesurer notre capacité collective à garantir l'efficacité des services de l'État et à renforcer la confiance des citoyens et de l'ensemble des partenaires.

Cette confiance est au cœur de l'action publique. Elle demeure une condition essentielle d'attractivité de l'économie et de développement soutenu du secteur privé, principal moteur de la croissance économique et de l'emploi.

C'est pour cette raison que les mécanismes de contrôle, d'audit et d'évaluation ne doivent pas être perçus comme de simples obligations administratives, mais comme des instruments essentiels de modernisation de l'État et d'amélioration continue de la performance publique.

À cet égard, je salue, au nom du Président de la République, le travail accompli par l'Inspection Générale d'État et l'ensemble des organes de contrôle administratif.

Leur engagement constant contribue à faire progresser le système de gouvernance et à ancrer davantage la culture de la redevabilité au sein de l'administration.

Les résultats obtenus par la Côte d'Ivoire ces dernières années, en matière de transparence et de bonne gouvernance, témoignent des efforts engagés.

Notre pays a significativement amélioré son positionnement dans les classements internationaux, traduisant ainsi la crédibilité des réformes entreprises sous le leadership du Chef de l'État.

Ces avancées doivent être consolidées et leur tendance maintenue, voire renforcée.

## **Mesdames et Messieurs,**

Le rapport qui vient de nous être présenté met en lumière l'intensité des activités de contrôle menées au cours de l'année 2024.

Au-delà des constats qu'il révèle, ce rapport appelle surtout à l'action.

Il met en évidence des marges d'amélioration, notamment en matière de coordination des interventions, d'efficacité des dispositifs de contrôle et de mise en œuvre des recommandations.

Sur ce dernier point, le taux d'exécution des recommandations, qui s'établit à un peu plus de 60 %, doit être impérativement rehaussé.

Il faudrait, à ce titre, veiller à la mise en œuvre diligente des recommandations majeures, notamment celles relatives à la collecte des recettes non fiscales, conformément aux dispositions prévues en la matière.

Je voudrais rappeler que chaque recommandation non appliquée représente une opportunité manquée d'amélioration de la gestion publique.

Aussi, j'en appelle à la responsabilité de l'ensemble des gestionnaires publics, car la culture de la performance implique non seulement d'identifier les insuffisances, mais surtout d'y apporter des réponses concrètes et de les appliquer effectivement.

La mise en œuvre des recommandations doit donc faire l'objet d'un suivi renforcé, avec une exigence accrue de résultats.

Par ailleurs, les enjeux de cohérence et de coordination des actions de contrôle méritent une attention particulière.

Dans un contexte où les structures d'audit et d'inspection interviennent à différents niveaux, il est essentiel d'assurer une meilleure articulation des missions, afin d'éviter les redondances et d'optimiser l'utilisation des ressources publiques.

Dans cette perspective, le rôle de l'Inspection Générale d'État, en tant qu'organe supérieur de contrôle administratif, apparaît déterminant.

Il lui revient de contribuer à l'harmonisation des pratiques, à la structuration des interventions et au renforcement de l'efficacité globale du dispositif de contrôle.

Les autres organes d'audit, de contrôle et d'inspection sont également appelés à coopérer pleinement avec l'Inspection Générale d'État dans ce cadre.

Enfin, les défis divers auxquels font face les organes de contrôle administratif, notamment en matière de moyens, de compétences et de conditions d'exercice, sont bien identifiés.

Je tiens à vous assurer que les solutions appropriées seront mises en œuvre, pour permettre à ces structures d'exercer leurs missions dans des conditions optimales d'indépendance et d'efficacité.

### **Mesdames et Messieurs,**

La bonne gouvernance est un levier fondamental du développement inclusif et durable.

Elle doit, par conséquent, être intégrée dans les pratiques quotidiennes de tous les acteurs publics, dont les capacités doivent être régulièrement renforcées, afin d'ancrer durablement la culture de la bonne gouvernance au sein des services publics.

J'invite donc les acteurs du contrôle administratif, et plus largement l'ensemble des acteurs publics, à s'approprier entièrement les bonnes pratiques, en vue de faire de la transparence, de la rigueur et de la responsabilité les piliers de l'action publique.

C'est à ce prix que nous continuerons de bâtir ensemble une Grande Côte d'Ivoire, ambitieuse et solidaire, telle que voulue par le Chef de l'État.

**Je vous remercie de votre attention.**